

PROCÈS VERBAL & COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

12 NOVEMBRE 2021 - 20:30
CAC - SÉMÉAC

Ordre du jour :

1. Présentation et adoption de l'ordre du jour.
2. Objectifs et stratégie de l'ADRACE.
3. Rapport financier présenté par le Trésorier.
4. Rapport moral et d'activités présenté par le Président :
5. Montant des cotisations 2021-2022.
6. Renouvellement des membres du Bureau.
7. Questions diverses et dialogue.

Le Président Robert Monier ouvre les travaux et remercie :

- les adhérents pour leur présence, malgré les contraintes sanitaires et la date incluse dans un grand week-end.
- M. Jean-Paul Catala qui, comme lors de chaque AG, s'occupe bénévolement du domaine technique de la réunion.
- M. Philippe Baubay, Maire de Séméac, qui a bien voulu intervenir en introduction de l'assemblée générale.

M. le Maire rappelle le travail important mené en commun, depuis plusieurs années, par la Municipalité et l'ADRACE afin de protéger les richesses naturelles de la commune. Il souligne que ce partenariat a conduit à la réalisation, hors Parc National, du premier Atlas de la Biodiversité communale des Hautes-Pyrénées, dont le plan d'actions est mis en œuvre depuis un an, coordonné par Caroline Bapt 1^{ère} adjointe en charge du développement durable. Ces actions ont, d'ores et déjà, donné lieu à des réalisations notables : création d'un Espace Nature, de plusieurs mares prairiales, de 1800 m de haies, poursuite des inventaires naturalistes, cycle de conférences sur la biodiversité, participation des collégiens et écoliers, etc. Il souligne les actions menées par la ville dans le domaine de l'environnement, dont la réduction, la nuit, de l'intensité des éclairages publics. Cette action, outre son intérêt financier, protège la vie de la faune nocturne. Il souhaite aux participants une bonne AG.

Le Président présente l'ordre du jour de l'AG.



1 - Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'AG est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 - Objectifs et stratégie de l'ADRACE.

Le Président rappelle les objectifs et la stratégie de l'ADRACE.

- Faire en sorte qu'il n'y ait pas de contournement routier Tarbes-Est dans une zone qui est un corridor écologique avéré (aucune justification économique ou démographique), afin de préserver le cadre de vie des riverains de l'Alaric et des coteaux Est,
- Etre un acteur reconnu de la défense de l'environnement (en menant des actions de veille, d'alerte et en présentant des propositions).

Il rappelle les temps forts de l'action de l'association qui fête ses 10 ans d'existence.

2011 - 2015

Action contre le SCoT Tarbes Ossun Lourdes qui contenait des tracés de contournement routier Tarbes-Est.

> Résultat : annulation par le Tribunal Administratif de Pau de la délibération qui validait le SCoT.

2015 - 2021

Action pour la préservation des richesses naturelles de Séméac.

> Résultat : réalisation et mise en œuvre de l'ABC en partenariat avec la ville de Séméac.

LES PROCHAINES ANNÉES

Action de veille et de propositions sur l'élaboration du SCoT TLP et du PLUI "Nord".
Poursuite du partenariat avec la ville de Séméac pour défendre la biodiversité communale.



3 - Rapport Financier.

Le Trésorier, Guy Ladevèze, présente le rapport financier qui couvre les exercices 2020-2021 (la situation sanitaire n'ayant pas pu permettre la tenue d'une AG en 2020). Il indique le contenu des différents postes de produits et de charges. Il précise le changement de banque (de la Banque Postale vers la Banque Populaire) permettant des économies de frais de gestion.

CHARGES	2 020	2 021	TOTAL
Assurance	116,86 €	63,91 €	180,77 €
Hébergement site internet	108,00 €	108,00 €	216,00 €
Frais de secrétariat	80,00 €	338,99 €	418,99 €
Adhésion FNE	52,00 €	88,00 €	140,00 €
Communication	0,00 €	154,30 €	154,30 €
Frais de fonctionnement			1110,06 €

PRODUITS	2 020	2 021	TOTAL
Cotisations des adhérents	375,00 €	615,00 €	990,00 €
Dons	10,00 €	0,00 €	10,00 €
Cotisations			1000,00 €

ACTIVITÉS	
Projet ABC	2 500,00 €

RESULTATS

CHARGES	PRODUITS	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 > 2021
3 610,06 €	1 000,00 €	-2 610,06 €

TRÉSORERIE	
Compte courant	1197,37 €
Fond de caisse	14,60 €
Solde	1211,97 €



4 - Rapport moral et d'activités.

Les activités du Bureau octobre 2019 - octobre 2021.

3 réunions du Bureau : novembre 2020 - juin et octobre 2021.

Rencontres et réunions :

5 Réunions du comité de pilotage ABC (tenue du secrétariat).

- Point presse présentation ABC : 10 septembre 2020.
- Présentation de l'ABC au CAC aux élus et institutionnels : 10 septembre 2020.
- Réunion publique présentation ABC : 22 septembre 2020.
- 1 réunion du comité de pilotage mise en œuvre plan d'actions ABC : 29 octobre 2021.
- Rencontre avec M. Patrick Vignes 1^{er} Vice Président de la CATLP : 09 octobre 2020.
- (Chaque réunion a fait l'objet d'un courrier préliminaire et d'un compte rendu aux participants et aux membres du Bureau).
- Conception et diffusion du bulletin Adrace Info n°6 (8 pages).
- Mémoire du Président CATLP (novembre 2020) et courrier SCoT (avril 2021).

Le Président indique que les adhésions ont progressé de 26 en 2020 à 44 en 2021, du fait du porte à porte assuré par les membres du bureau à l'occasion de la parution du n° 6 d'Adrace Info.

4.1 - En trois lettres : A B C

Le Président rappelle l'action initiée par l'ADRACE : l'**A**tlas de la **B**iodiversité **C**ommunale.

Le partenariat entre la Ville de Séméac et l'ADRACE a permis en février 2020 la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Il s'agit d'un document de près de 140 pages, déployé en 8 parties intégrant les 3 objectifs de l'action : **connaître, faire connaître, protéger** les richesses naturelles de la commune.

Hors ceux de quelques communes du Parc National des Pyrénées, l'Atlas de la Biodiversité Communale de Séméac est le premier conçu et mis en œuvre dans le département des Hautes-Pyrénées.

Coût initial : 13.000 euros, financés à hauteur de 80% par la Ville de Séméac et de 20% par l'ADRACE.

En décembre 2020, la Ville de Séméac a ajouté 12.000 euros pour :

- effectuer un approfondissement des inventaires.
- réaliser des fiches actions.
- constituer un tableau de programmation.



SEMEAC	%
Zones urbanisées	11.4
Chemins et routes	4.1
Zones pavillonnaires (Urba vert)	> 32.6
Prairies	14.2
Cultures	8.6
Espaces verts	5.4
Landes, fourrés, friches	3.2
Zones humides	0.3
Les bois de Séméac (88,78 ha)	> 20.2

⇒ **Les chiffres clés de la biodiversité de Séméac :**

Genres	Nombre de taxons (espèces) recensés
Plantes	400
Animaux	275
Champignons	325
Total	1040

24 types d'habitats ont été identifiés.

Les espèces à enjeux :

Les espèces à enjeux sont celles qui bénéficient de niveaux de protections réglementaires (européenne et nationale) et conservatoire (listes rouges et déterminantes). Au total, ce sont plus de 40 espèces à enjeux forts qui ont été recensées sur le territoire de Séméac : flore, fonge, insectes, amphibiens et reptiles, oiseaux, mammifères non volants, chiroptères (19 espèces de chauves-souris !).

La communication et les animations :

- un cycle pluri annuel de conférences sur la biodiversité est présenté au Centre Albert Camus.
- des visites terrain thématiques ont été conduites au bois de la Barthe.
- des projets pédagogiques sont menés avec les enseignants et les élèves des classes Arbizon-Montaigu ainsi qu'avec l'équipe du Centre de Loisirs et avec le collège.



Le plan d'actions pour la biodiversité de Séméac a pour finalité de favoriser le développement de la biodiversité sur le territoire de la commune et donc de préserver le cadre de vie des habitants. Pour être efficace, le plan d'actions répond à :

des lignes directrices :

- élaboration partenariale et participative.
- mise en place d'actions durables pérennes (maîtrise foncière, protection statutaire, adaptation des documents d'urbanisme).
- développement d'actions de formation (personnels, élus) et d'éducation populaire (habitants, scolaires).

des objectifs de gestion :

- protection d'espèces et de milieux rares ou sensibles
- favoriser la biodiversité ordinaire au sein des zones pavillonnaires, des espaces verts et des zones d'activité, des espaces boisés et agricoles
- valoriser les paysages et le patrimoine naturel.

Le plan d'action se déploie :

- à court terme (préconisation de gestion courante comme l'entretien des fossés),
- à moyen terme (planification chiffrée d'actions ciblées sur 5 ans)
- à long terme (adaptation des documents d'urbanisme, gestion forestière et veille foncière).

Il contient des actions spécifiques par chaque type de milieu (Cours d'eau et milieux associés, boisements, prairies, zones humides, landes, fourrés et friches, cultures, espaces verts).

Le plan d'actions de notre ABC est mis en œuvre. Un comité de pilotage composé des acteurs qui ont conçu l'ABC, assure le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'actions.

En dépit des contraintes et retards générés par la pandémie, la ville de Séméac travaille à la réalisation d'actions concrètes afin de connaître, faire connaître et préserver notre biodiversité.

> 3 actions sont menées au niveau du "terrain aux chiens" devenu "l'Espace Nature":

- la création d'une mare prairiale communale pédagogique en associant les membres de l'Espace jeunes à la végétalisation des berges et des strates de la mare.
- la ville va initier la plantation de plus de 120 m de haies bocagères d'essences locales.
- la réalisation du projet de jardins partagés (réunion publique à venir).



> un partenariat est signé entre la ville et un particulier pour la création d'une mare au bois de la Barthe.

> deux particuliers ont créé une mare sur leurs parcelles.

> un inventaire "pêche électrique" a été mis en place avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB), permettant d'affiner l'inventaire aquatique mené par les naturalistes lors de la réalisation de l'ABC. Un premier inventaire a été mené sur le canal de l'Alaric le 21 septembre 2021, avec la participation d'élèves du collège. Cet inventaire (effectué par des techniques sans dommage pour les poissons) témoigne, sur une surface pêchée de 700 m², de la richesse de la vie aquatique dans l'Alaric (plus de 300 spécimens répertoriés : Goujon, Loche franche, Lamproie, Truite, Vairon).

> La préservation du réseau de haies existant (5600 m). 1420 m de haies vont être réalisées début 2022.

> Le cycle des conférences sur la biodiversité au CAC de Séméac a repris au 2^{ème} semestre 2021 (octobre : conférences sur les reptiles, le monde secret des champignons, la nuit et ses enjeux ; décembre : la biodiversité pyrénéenne ; janvier : les zones humides et aquatiques-oasis de biodiversité) ; février : les amphibiens ; mars : le chant des oiseaux. Ces conférences sont complétées par des sorties thématiques au bois de la Barthe.

La ville de Séméac a obtenu le label **Territoire Engagé** pour la **Nature**. Il s'agit d'un programme porté par l'Office Français de la Biodiversité et s'adressant aux communes et intercommunalités afin de faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. L'obtention du label permet, notamment, d'accéder à des facilités de financements publics pour certains types d'actions à mener dans les 3 ans.

4.2 - L'action de veille et de propositions de l'ADRACE sur l'élaboration du futur SCoT de la CATLP.

Le Président rappelle qu'un SCoT est un document de planification stratégique à long terme (15-20 ans) servant de cadre, sur un bassin de vie pour la mise en œuvre des politiques d'organisation de l'espace, de l'urbanisme, de l'habitat, des mobilités, des aménagements commerciaux et de l'environnement (dont la biodiversité, l'énergie, le climat).

Il indique les obligations légales relatives à la biodiversité qui s'imposent aux SCoT (notamment l'article L141-3 Code de l'urbanisme).

Il présente le contrôle effectué par les juridictions administratives (en particulier le contenu de l'arrêt de la CAA de Bordeaux du 29/12/2017 - annulation du SCoT du Bassin d'Arcachon). Il précise que le juge administratif se montre de plus en plus exigeant sur la limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Il applique un contrôle rigoureux du contenu du rapport de présentation des documents d'urbanisme.



Il présente les propositions de l'ADRACE concernant le futur document d'urbanisme en cours d'élaboration par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Ces propositions sont portées avec les associations environnementales FNE et ADRISE. Elles ont pour but de placer la préservation de la biodiversité au cœur des projets d'aménagement du territoire en mettant, notamment, l'accent sur la nécessité :

- d'une concertation et d'une participation des associations environnementales à la réflexion tout au long de l'élaboration des documents d'urbanisme,
- de privilégier l'action sur les friches industrielles afin d'éviter la consommation excessive des terres à vocation agricole,
- de préférer la réhabilitation et le réaménagement des voies de circulation existantes à la création de nouvelles voies,
- d'inciter à l'élaboration et à la mise en œuvre d'Atlas de la Biodiversité Communale,
- de favoriser, dans le domaine de l'habitat, les réhabilitations de l'existant et non les nouvelles constructions,
- de prendre des mesures visant à freiner l'artificialisation des sols dont les dérives ont des effets catastrophiques sur la biodiversité.

Ces propositions ont été adressées au Président de la CA TLP par deux mémorandums (LR/AR) en novembre 2020 et avril 2021.

Le Président informe les participants de l'état d'élaboration du futur SCoT Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

- Le 24 mars 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CA TLP) a adopté une délibération prescrivant l'élaboration du SCoT TLP "cadre de référence dans lequel viendront s'inscrire les différents PLUI intra-communautaires." Le site de la CA TLP indique : "Dès maintenant et tout au long de la procédure, vous pourrez faire part de vos observations, suggestions et interrogations...par courriel à scot@agglo-tlp.fr".
- En juillet 2021, les deux courriers précités ont reçu une première réponse "d'attente" du Président de la CA TLP. Dans ce courrier, il :
 - prend acte de la volonté de nos trois associations « d'être associées aux différents travaux et instances de réflexions mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration des P.L.U.I. infra-communautaires et du SCoT de la Communauté d'Agglomération,
 - souligne que les réflexions actuellement en cours portent sur la méthodologie de travail pour associer à ces procédures, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, l'ensemble des partenaires selon leur qualité et l'avancement des dossiers,
 - indique, qu'au stade des réflexions en cours, le choix s'est porté sur un contenu réglementaire de SCoT régi par des anciennes dispositions du Code de l'Urbanisme,
 - précise que la méthodologie de travail sera validée par l'ensemble des élus, il ne nous apportera l'éclairage de la CA TLP sur les autres points soulevés dans nos mémorandums.
 - Attendons la suite...



Le rapport moral et d'activités est approuvé à l'unanimité.

5 - Montants des cotisations 2021-2022.

Le montant est inchangé depuis plusieurs années. A savoir :

- 15 euros pour une personne.
- 25 euros pour un foyer.
- 50 euros pour une personne morale.

Les montants sont approuvés à l'unanimité.

6 - Renouvellement des membres du Bureau.

Le Président souligne que le bureau est actuellement composé de huit membres.

Sont renouvelables : Didier Biarnès - Arnaud Elkaim - Daniel Lashéras - Frédéric Lurdos

Le renouvellement est approuvé à l'unanimité.

Le Président fait appel à candidatures en précisant qu'il est plus qu'urgent que des forces nouvelles intègrent le bureau.

7 - Question diverses et dialogue.

A la demande de participants, le Président indique qu'il va adresser aux membres de l'ADRACE le texte des slides projetés lors de l'AG.

Daniel Lashéras (Vice Président) salue le travail effectué ces dernières années qui a conduit à ce que l'ADRACE est, désormais, reconnu en tant qu'acteur engagé dans la protection de la biodiversité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et clôt la réunion.

Le Président
Robert Monier

Le Secrétaire
Frédéric Lurdos